

ORDRE DU JOUR

- Prendre connaissance du contrat de filière musiques actuelles
- Définir les contours du groupe
- Mettre en place en séance 'un brainstorming ' afin de répondre aux processus de concertations territoriales.

PRESENTS (Détails de présentation des structures en annexe)

- Jean-François Cadet, *Le Bisik*,
- Éric Juret, dit 'Blanc-Blanc', *Théâtre Luc Donat*
- Sandrine Dupuy, *Le Kabardock*
- Virginie Michel, *La Cité des Arts*
- Giovanni Smith, *Le Kerveguen*
- Hélène Mounissy, *Le Kerveguen*

ANIMATEUR

- Emmanuelle SINDRAYE, *Le PRMA-Réunion*

Absents excusés : Alain Courbis, *Lespas*

1/ Introduction

Emmanuelle SINDRAYE introduit le principe des contrats de filière et la mise en place du processus de concertation s'y référant, ainsi que les principes de transparence et de communication nécessaires à ce type de travaux.

Emmanuelle SINDRAYE précise que dans le cadre du Contrat de filière des musiques actuelles initié par l'État (le ministère de la culture), Les Régions et Le CNV, Les Pôles Régionaux ont été désignés comme étant les partenaires 'naturels' de ces schémas en en réalisant la coordination, les consultations...

Elle indique la méthode de concertation qui va désigner dans un 1^{er} temps :

- les lieux de diffusion : SMAC, salles de concerts, lieux de type café-concert, festivals (ces deux derniers désignant un autre groupe de travail),
- les développeurs d'artistes,
- le réseau des chargés de la ressource, le groupe TRWAZER.
- le réseau de formation : centre de formation, conservatoires, écoles...
- les artistes/techniciens

Une concertation élargie aura également lieu au travers de 'concertations de territoires qui doivent envisager l'entièreté de l'île.

L'objectif général est le suivant :

'Présenté comme un « nouvel outil de coordination de l'action publique sur les territoires », le contrat de filière régional pour les musiques actuelles vise à créer de nouveaux dispositifs d'accompagnement des acteurs pour leur permettre de faire face aux mutations actuelles que connaît le secteur. Les dispositifs d'accompagnement issus d'un contrat de filière peuvent avoir pour objectifs d'encourager l'adaptation aux enjeux numériques ou environnementaux, d'accompagner les mutations professionnelles ou l'évolution des compétences, de susciter la coopération entre les acteurs, de créer des dynamiques artistiques et territoriales, d'impulser l'évolution des modèles économiques...'¹

2/ Définir les contours du groupe

Le groupe propose que les festivals dont les problématiques de diffusion sont spécifiques rejoignent un groupe annexe. Idem pour les cafés-concerts. Les Théâtres départementaux et le Théâtre universitaire sont cités comme pouvant être ajoutés au groupe de réflexion.

D'un côté cela semble compliqué de multiplier les groupes, de l'autre c'est compliqué d'être efficaces quand on est trop nombreux autour de la table. Mais si les TDR ou le théâtre Canter sont présents : quid du CDOI, Séchoir, Bambous....

Quant aux festivals ou aux caf'concs, ils pourraient rejoindre le groupe dans un second temps peut-être ?

3/ Brainstorming

Questionnements // Problématiques ou thématiques soulevées

• La programmation de tournées communes sur le territoire

- Dans le cadre des tournées organisées sur le territoire de La Réunion, le groupe s'interroge sur l'aspect juridique des rétrocessions.

- Le groupe s'interroge également sur la question de la responsabilité juridique de celui qui réalise la coordination de la tournée.

- Le groupe des diffuseurs fait état du fait que certains lieux (l'exemple du *Bisik* est pris) moins pourvus financièrement puissent bénéficier d'avantages' ou de prises en charge moins élevées en raison d'une forme de solidarité convenue, tacite et unanime. L'objectif est de s'adapter à la réalité économique des lieux et au prorata des jauges. Est soulignée à travers cette remarque la question de la limite des pouvoirs publics en terme d'accompagnements financiers. Les bénévoles dans ce type de 'petites' structures sont essentiels pour permettre la viabilité des projets. Le groupe attendrait un soutien plus fort et plus efficient des pouvoirs publics pour ce type de lieux.

- La question des clauses d'exclusivité à moins de 50 kms est abordée en même temps que la question d'exclusivité salles/festivals. A partir de combien de temps, pouvons-nous décider de programmer dans un lieu puis dans l'autre ? Question délicate finalement.

- La faible concertation en matière de transparence des coûts de cession est également notée, ainsi que les surcoûts des producteurs qui ont tendance à 'charger' les équipes artistiques en tournées à La Réunion.

On a parlé des coûts de cession élevés pour les artistes extérieurs mais aussi des artistes réunionnais qui parfois ont des exigences en terme de cachet qui sont inadaptées... On a convenu qu'il fallait plus échanger entre diffuseur sur les cachets accordés aux artistes réunionnais.

¹ Extrait de « Les contrats de filière musiques actuelles, de quoi parle-t-on ? », Le RIM, Réseau des Indépendants de la Musique.

- Une aide au déficit concernant les prises de risques à la programmation serait la bienvenue, en dehors des dispositifs de l'ONDA.²

A détailler

- La gestion de l'éloignement géographique

- La Réunion subit à plein la question de l'éloignement géographique. Pourtant, les salles se fédèrent relativement efficacement et souvent autour de programmations communes permettant de réduire et mutualiser les frais d'approche et de transport.

L'idée émise de manière spontanée est celle d'un FRAM à l'envers', (dispositif d'aide à l'export piloté par le PRMA) soit une aide aux transports des groupes venant de l'extérieur afin de lutter contre l'éloignement.

Le débat est récurrent... La Réunion paie dans les deux sens:

-pour "exporter" ses artistes (jusqu'à quel degré de leur carrière doit on continuer à le faire systématiquement ?...) à de rares exceptions près (Danyel Waro qui refuse les subventions, et les artistes qui se font vraiment inviter par des opérateurs qui les prennent complètement en charge).

-Pour importer des spectacles, à de rares exceptions près quand ils ne sont pas aidés par la SPEDIDAM, l'ONDA ou les dispositifs mobilités de leurs régions, condition que nous pouvons exiger de plus en plus pour des spectacles qui nous sont proposés de l'extérieur. Certains prennent en charge eux-mêmes leurs déplacements pour organiser des tournées en bars et/ou des rondavelles.

- La problématique de diffusion des groupes locaux

- La question de l'articulation des lieux de diffusion et des lieux de types cafés-concerts est soulevée (concurrence déloyale des lieux, liée à la gratuité).

- Le groupe exprime également l'importance de l'information en direction des groupes concernant :

- comment se construit une programmation de salle de musiques actuelles (question qui peut être abordée par le PRMA en ressource collective) allant de pair avec la liberté artistique de programmation ?

- les réalités économiques des salles renvoyant par exemple à l'exigence de remplissage des salles ; la coproduction étant pour certains une solution.

Pour les salles, il est nécessaire d' :

- obtenir des éléments d'informations concrets (dossier de présentation, fiches technique), en l'absence de ces éléments les groupes ne peuvent être sérieusement pris en compte ;

- programmer des groupes au minimum structurés, la priorité étant de déclarer et de payer les cachets artistiques.

On peut programmer des artistes non structurés. Par contre, dans ces cas là, les structures se chargent des contrats d'engagement, (si pas de licence 2 ou de possibilité pour leur structure de faire des contrats d'engagement) parce que ce qui est nécessaire c'est d'être clair dans les aspects juridiques.

Un des points abordés également est la nécessité de transparence quant aux coûts des cachets demandés qui peuvent être très différents selon le lieu qui les accueille.

A l'instar du *Théâtre Luc Donat*, pour la programmation de groupes locaux est proposée l'idée d'une coproduction, ce qui évite les risques financiers.

² <http://www2.onda.fr/fr/qui-sommes-nous.php?rub=4&page=12>

Est évoquée l'idée d'une aide à la diffusion pour les groupes locaux qui irait de pair avec l'idée de l'organisation d'une tournée dans les salles, à La Réunion. --

Est-il utile de rappeler que la diffusion des projets locaux émergents et auxquels on croit fait partie de la mission des salles ?!

Une salle déplore l'absence de médiation et de cohérence entre acteurs ce qui permettrait un travail de fond pour l'accompagnement des groupes locaux émergents.

De manière générale, les diffuseurs préconisent une réflexion de fond concernant les stratégies de diffusion et donc de développement des groupes locaux, à La Réunion mais également à l'extérieur du département.

- La question de la mobilité des publics et développement durable

Des collaborations ont déjà eu lieu entre par exemple entre *Le Séchoir* et *Le Théâtre Luc Donat* afin de permettre la mobilité des publics, des bus ayant été affrétés pour des dates de programmations spécifiques.

- des outils de communication, de covoiturages, permettant d'utiliser ou de mettre en place des transports en commun sont évoqués. La plateforme Karos est également désignée comme exemple³.

- Des investissements pour faciliter la création liée au numérique à La Réunion

Cet item devra être peut-être approfondi si le groupe de travail le souligne comme étant important car il est évoqué plus que souligné. Néanmoins, est abordé le fait d'équiper un lieu de diffusion (le lieu sera à préciser au besoin) de moyens techniques spécifiques afin de favoriser la création innovante et numérique.

- L'absence de concertation et de sollicitation de la filière sur des projets d'ingénierie de diffusion ou d'évènementiels

Le groupe note et constate que les collectivités ou les porteurs de projets ont tendance à mettre en place des événements clés en main dont l'ingénierie ne sont que des copié/collé d'évènements déjà existants ou des 'marques'. Sont cités *Les Francofolies*, *Porlwi*... Il est rappelé que les diffuseurs ou d'autres ont également des compétences pour imaginer, concevoir des événements et qu'il est dommage de ne pas faire appel à cette force de réflexion locale.

"Les temps forts" (sur une esthétique particulière, le jeune public, une thématique...) peuvent être l'objet de coopération entre acteurs.

Le projet *Guétali* a également été évoqué car il n'a suscité aucune concertation. Cette proposition ne semble pas permettre la cohésion et la valorisation des artistes locaux. *Le Bisik* quant à lui, précise que cela lui permet de récupérer 17 000 euros, ce qui représente davantage que la subvention de fonctionnement accordée par La Région, à l'année.

Ce sujet mérite un débat de fond d'intérêt général sur l'optimisation des moyens publics dans la culture, au delà des intérêts particuliers que peuvent y trouver certains lieux ou certaines compagnies. Le réseau Kolet est cité.

- Des outils communs

- Un site dédié

- Un système de liste permettant une communication de mails groupés, sorte d'intranet

³ <https://www.karos.fr>

- La billetterie

- des échanges ont lieu concernant des billetteries en ligne, certains lieux n'étant pas totalement satisfaits de leur système ; d'autres lieux citent ou recommandent :

- Soticket - <http://www.socoop.fr/>
- Monticket - <https://www.monticket.re/>
- Helloasso - <https://www.helloasso.com/>
- La FNAC - <https://www.fnac.re/>

Pour la Fnac c'est Francebillet - mais si on cite les grands prestataires billetterie commerciaux de métropole, dans ce cas il faut aussi citer digitick ou weezevent... mais peut-être pas au même niveau que les billetteries solidaires de Soticket ou Helloasso

- La formation des agents territoriaux de lieux municipaux

La question des formations spécifiques est abordée, dans la mesure où les collectivités sont soumises au code des marchés publics et l'organisme de formation de référence des agents territoriaux restant le CNFPT ; or, il est avéré que cette question doit être assouplie au regard de la nécessité de formations ciblées dispensées uniquement par des organismes spécialisés et privés. La question de la mise en concurrence doit faire preuve de tolérance et d'adaptabilité.

Fin de la concertation à 17h, le 29/10/18, à St Paul

Annexe 1 : présentation des structures

La Cité des Arts de La Réunion est un équipement culturel pluridisciplinaire qui a pour missions principales d'accompagner la création artistique réunionnaise et de favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres. A cette fin, l'accueil de projets artistiques en résidence est au cœur de son projet culturel. Espace de création, de diffusion et d'accompagnement de projets, la Cité des Arts est conçue comme une pépinière pour le développement de la production artistique à la Réunion. Elle s'inscrit en complémentarité de l'offre culturelle existante et devient un maillon ayant vocation à travailler avec tous les acteurs de la chaîne culturelle déjà en place.

Le Kerveguen a ouvert sa nouvelle salle modulable (680 places debout et 122 assises) à St Pierre en Septembre 2017. Il accueille une programmation variée et participe à l'émergence et à la valorisation des groupes réunionnais, et met en place des actions culturelles en direction des différents publics, notamment des scolaires.

Après ses deux premières années d'exploitation, le Bisik, Café Culturel de St Benoit poursuit son projet de développement d'un lieu de production et de diffusion pluridisciplinaire de qualité dans l'Est. Programmation, diffusion et accompagnement des groupes de musiques actuelles locaux et des artistes du spectacle vivant sous des formes particulièrement adaptées au lieu, restent les objectifs en cours de développement.

En complément de sa programmation artistique, diffusée dans ses deux salles de 140 et 160 places, Lésapas à St Paul propose un studio de danse et deux studios de répétition professionnels ouverts aux musiciens. Des actions culturelles accompagnent également les projets d'artistes réunionnais accueillis en résidence.

Le Théâtre Luc Donat au Tampon propose une large et diversifiée diffusion de spectacles tous publics et mène un important travail de sensibilisation auprès du jeune public. Scènes émergentes et résidences d'artistes constituent les temps de partage et d'accompagnement complémentaires défendus par le Théâtre.